

L'an deux mille vingt-quatre le douze janvier à dix neuf heures, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint Erme Outre et Ramecourt, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Président.

Date de convocation
08 Janvier 2024

Date d'affichage :
08 Janvier 2024

Nombre de délégués
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

Étaient présents : MM. NORMAND Alain - BONNET Serge - DALY Jany - CHENU Stéphane - DE REKENEIRE Emmanuel - MERLO Jean-Marie - THERON Jean-Luc - GIRARD Hervé - GISSINGER Thomas.

Absents excusés : M. RAHON François - PAHL Holger - PIERSON Cédric (Pouvoir à M. DE REKENEIRE Emmanuel) - THIRAUULT Alexis (Pouvoir à M. NORMAND Alain).

Absents : REMY Michel - HACHET Sébastien.

M. MERLO Jean-Marie a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

6-2024
CRÉANCES
ÉTEINTES

Monsieur le Président expose au comité syndical que la trésorerie de Laon l'a informé que des créances sont irrécouvrables, suite à l'avis de décision de la commission de surendettement de l'Aisne de validation des mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire du 25/05/2023.

Le trésorier demande donc, l'admission en créances éteintes de titres concernant la partie syndicat des eaux des factures d'eau datant de 2018, 2019 et 2020 pour un montant de **741,07 €**.

En conséquence, il est proposé au comité syndical :

- D'admettre en créances éteintes la somme de **741,07 €**, un mandat sera émis à l'article 6542.

Cette décision est adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

Pour : MM. NORMAND Alain – THIRAUULT Alexis - BONNET Serge - DALY Jany - CHENU Stéphane - MERLO Jean-Marie - THERON Jean-Luc - GIRARD Hervé - GISSINGER Thomas.

Contre : MM. DE REKENEIRE Emmanuel - PIERSON Cédric.
Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de l'Aisne au titre du contrôle de la légalité le 25/01/2024 et qu'elle a été notifiée aux intéressés le 25/01/2024
Publiée sur le site le 08/02/2024

Alain NORMAND

Jean-Marie MERLO,
Le Secrétaire,

Alain NORMAND
Le Président,